

Délibération n° 33 Affiché au
GRAND CAHORS le :
04 AVR. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20170323-33_23_03_2017-DE
Reçu le 28/03/2017

Séance du 23 mars 2017 à 19 heures

Commune de BELLEFONT – LA RAUZE – Salle des fêtes de Constans

Aujourd'hui, vingt-trois mars deux milles dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Bellefont – La Rauze – Salle des Fêtes de Constans

Etaient présents :

52 titulaires dont 13 possédant une procuration
10 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT – LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme HAUDRY Sabine, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires - 12 suppléants

• TITULAIRES :

BELLEFONT – LA RAUZE	M. NOUAILLES Serge (procuration donnée à Mme Martine FOURNIER), M. ANNES Jean-Pierre (procuration donnée à M. Jean-Paul DUJOL),
CAHORS	Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUX Catherine, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. Serge MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à M. Bernard DELPECH), M. TESTA Francesco (procuration donnée à M. Alain SAN JUAN), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme Martine LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
CATUS	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. Claude TAILLARDAS),
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
LABASTIDE MARNHAC	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (procuration donnée à M. Daniel JARRY),
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à M. Guy PEYRUS), Mme VANBESIEEN Joëlle (procuration donnée à Mme Roseline VALETTE),
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme Bénédicte LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. LIAUZUN Christian,
SAINT GERY – VERS	M. GILES Jérôme (procuration donnée à M. Olivier BORIES),
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale - Bâtiments

Objet : Reconversion de l'ancienne Piscine de La Croix de Fer en complexe sportif – Approbation du programme et du plan de financement prévisionnel – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement 2017

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 23 mars 2017
Rapporteur : Alain SAN JUAN

Rédacteurs : Emily HAUCK – Aurélien WALTER
Services : Prospective territoriale - Bâtiments

Objet : Reconversion de l'ancienne Piscine de La Croix de Fer en complexe sportif –
Approbation du programme et du plan de financement prévisionnel – Autorisation de
Programme / Crédits de Paiement 2017

Mesdames, Messieurs,

En 2013, une étude urbaine complète réalisée sur le quartier de La Croix de Fer à Cahors a démontré l'importance d'y maintenir un équipement public de rayonnement communautaire afin de dynamiser la vie quotidienne du quartier, surveillé au titre de la politique de la ville.

Le schéma directeur immobilier réalisé en 2015 a permis de mettre en évidence, au niveau des équipements sportifs du territoire communautaire, une carence en créneaux horaires sur des salles à vocation polyvalente, ainsi que l'inadéquation de salles de sport de combat en termes de taille et de normes de sécurité incendie. Par ailleurs, la salle mise à disposition du club Cahors Montagne (club d'escalade) aux Docks, très vétuste et exigüe, a dû être fermée en octobre 2016 pour des raisons de sécurité.

Par conséquent, à la fois pour répondre à l'objectif du Projet de territoire de développer l'offre sportive, notamment vis à vis des jeunes, et assurer l'équité de la répartition des équipements sportifs, ainsi que pour des raisons d'animation du quartier et de dynamisme de l'aire urbaine, le Grand Cahors souhaite repositionner un complexe sportif de rayonnement communautaire en lieu et place de l'ancienne Piscine de La Croix de Fer. Moyennant un réaménagement, cet équipement présente le potentiel de reconversion adéquat pour les objectifs poursuivis.

Le programme fonctionnel de l'opération comprend la création d'une salle polyvalente, d'une zone d'escalade, de deux salles dédiées aux sports de combat, d'une salle de musculation, de vestiaires pour l'ensemble de ces pratiques et également pour les sports de plein air, de bureaux et de locaux de stockage.

Le programme technique de l'opération intègre quant à lui les éléments suivants : reprises sur le clôt et le couvert, désamiantage et comblement des anciens bassins, réaménagements des espaces pour répondre au programme fonctionnel, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, rénovations sur les parties éclairage et chauffage.

Pour l'ensemble de l'opération découpée en trois phases fonctionnelles, le montant des travaux et la fourniture des blocs d'escalade a été évalué par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 672 000 € HT. Le montant total de l'opération intégrant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les études complémentaires est ainsi estimé à 730 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€ HT	%
Etat – DETR 2017	219 000 €	30 %
Etat – CNDS	146 000 €	20 %
Département – FAST	100 000 €	14 %
Région Occitanie	94 000 €	13 %
Fédération d'escalade	25 000 €	3 %
Part maître d'ouvrage	146 000 €	20 %
TOTAL	730 000 €	100%

Compte tenu de la nécessité d'une programmation financière sur plusieurs exercices, une autorisation de programme à hauteur de 876 000 € TTC est nécessaire et elle s'exécutera selon la répartition des crédits de paiement suivante :

Projet	Opération	AP / TOTAL opération en □ TTC			
reconversion de l'ancienne piscine de la croix de fer en complexe sportif	N°156	876 000,00 €			
CP/Crédit budgétaire		2017	2018	2019	Total
Dépenses prévisionnelles		75 000,00 €	607 000,00 €	194 000,00 €	876 000,00 €

CP/Crédit budgétaire	2017	2018	2019	Total
Subventions attendues	25 000,00 €	423 000,00 €	136 000,00 €	584 000,00 €
FCTVA	12 303,00 €	99 572,28 €	31 823,76 €	143 699,04 €
Solde Grand Cahors en € TTC	37 697,00 €	84 427,72 €	26 176,24 €	148 300,96 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le programme technique et fonctionnel du projet de reconversion de l'ancienne Piscine de La Croix de Fer en complexe sportif ;
- b- D'approuver le coût prévisionnel de ce projet à hauteur de 730 000 € HT ainsi que son plan de financement prévisionnel ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de cette opération ;
- d- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à engager les dépenses de cette opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes à hauteur des crédits de paiement prévus ;
- e- De préciser que les crédits de paiements de 2017 sont inscrits au budget 2017 sur l'opération concernée ;
- f- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération et à la réalisation du projet.

AR PREFECTURE

046-200023737-20170323-33_23_03_2017-DE
Reçu le 28/03/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc AYSSOUIZE-FAURE